

**Séance du 4 octobre 2016****Compte-rendu**

**COMMUNE DE SAINT-VÉRAND**  
**Département de l'Isère**

<p><b><u>Nombre de conseillers :</u></b></p> <p>☒ En exercice : 19  ☒ Présents : 18  ☒ Pouvoir(s) : 1  ☒ Votants : 19  ☒ Pour : 19  ☒ Contre : 0  ☒ Abstention : 0</p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b>  27 septembre 2016</p> <p><b><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u></b>  5 octobre 2016</p> <p><b><u>Et de la publication le :</u></b>  5 octobre 2016</p>	<p>L'an deux mil seize, le quatre octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><b><u>Présents :</u></b>  Mesdames Dominique UNI, Nicole MENUUEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER Farah HASSAN, Monique LARGOT, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Claude MULLER, Florence RICHARD.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Michel CHANCY, Patrick GIROUD, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER.</p> <p><b><u>Ont donné procuration :</u></b> Yves PELLOUX-GERVAIS donne procuration à Georges BELLO</p> <p><b><u>Absents excusés :</u></b></p> <p><b><u>Absents :</u></b></p> <p><b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Michel CHANCY</p>
--	---

### **RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

La première tranche a été réalisée en 2016. Elle concernait la mise en sécurité des équipements et le renouvellement de l'éclairage des lotissements, secteurs à fortes densités.

La deuxième tranche en 2017 prévoit la création d'un éclairage public *grandes artères* : rue du Stade, rue des Peupliers, Rue des Lauriers et la partie sud de la commune en général. Il y aura aussi quelques points lumineux épars comme au niveau des services techniques.

#### ***DELIBERATION 2016-41 - DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC***

*Monsieur le Maire, informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public de remise aux normes des installations et renouvellement du mobilier sur le territoire de la commune prévus en janvier 2017. Monsieur le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 54 189.00 € HT. De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux au SEDI. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation des travaux pour le projet de remise aux normes des installations et renouvellement du mobilier sur le territoire de la commune d'un coût de 54 189.00 € HT. Il demande que la commune de Saint-Vérand établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de répartition des Certificats d'Economie d'Energie avec le SEDI.*

### **COMMISSION COMMUNICATION**

Les dates de publication du *Saint-Vérand Magazine* sont modifiées afin de mieux coller aux évènements : 20 janvier, 20 avril, 15 juillet et 1<sup>er</sup> octobre.

Une commission de relecture est mise en place afin d'essayer d'éviter les boulettes et d'avoir une cohérence sur les articles. Les pages vont être recalibrées en fonction des articles fournis par les commissions. Un thème ludique va être intégré avec une photo découverte.

La présentation du site Internet va être revue avec une nouvelle arborescence et l'ajout de nouvelles rubriques (finances, PLU)

Suite à un questionnaire proposé aux membres du Conseil Municipal, neuf personnes ont répondu au sujet de l'organisation de la cérémonie des vœux du maire. Les discours sont trop longs mais restent instructifs. Ils sont donc à calibrer. Il peut manquer aussi des supports d'images, de graphiques, etc....

L'échange sur la réorganisation de cette cérémonie est vif et animé. Il en ressort qu'il faut améliorer l'accueil des nouveaux arrivants, avoir un seul intervenant (le maire) qui donne la parole aux élus en charge des dossiers traités, que le conseil municipal doit être assis sur le podium, que l'ensemble des informations doivent être réorganisées.

Cette cérémonie doit être bien préparée en amont pour qu'elle soit une réussite. Il y a nécessité d'une trame.

## **COMMISSION TRAVAUX**

Les travaux de voirie 2016 se sont terminés ce mardi 4 octobre.

Suite à la campagne de recherche de fuites, ECE a remis un document. Plusieurs fuites ont été repérées et réparées. L'ensemble du réseau a été modélisé et les altimétries ont été recalées. Il y a néanmoins quelques problèmes de fuites non repérées à La Maladière. La campagne de relevés des compteurs permet de réparer un nombre de fuites non négligeable. Mais malgré les mauvais résultats, le rendement du réseau n'est pas catastrophique. L'orientation possible serait de réparer les fuites ou de rénover le réseau au moment des travaux de voirie, pour abaisser les coûts.

En ce qui concerne le Forage des Sables, une réunion avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) sera provoquée pour faire un point précis sur leurs demandes de document. S'il n'y a pas de résultat, le dossier pourrait être suspendu en attendant la prise de compétence par la nouvelle Communauté de Communes.

Pour le dossier des Frênes et la Cuname, Stéphane TOURNOUD a fait le dossier de Loi sur l'Eau. Le devis a été demandé à Giraud-Marchand. Le SIVOM paiera la facture. Il s'agit uniquement de travaux de conservatoires. Le dossier de confortement des berges et du déplacement de la Cumane dans son ancien lit est entre les mains du SIVOM.

## **CCAS**

Le Repas des Aînés est fixé au dimanche 27 novembre. Tous les conseillers ne pourront peut être invités compte-tenu du nombre de places et en fonction du nombre de participants.

Au Mixage Café, Geoffrey a commencé son animation Internet (informatique). C'est un bon début avec dix participants et peut être plus à l'avenir.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Philippe GORON fait un retour sur la réunion avec les employés. Cela a été une satisfaction dans l'ensemble avec un questionnement sur le règlement intérieur qui ne semble jamais avoir été voté en Conseil Municipal (pas trace de délibération) ni transmis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère.

Le prochain conseil municipal du 8 novembre sera à huis-clos pour faire un bilan de mi-mandat avec une projection sur la construction du budget 2017. Un document trame sera envoyé à chaque conseiller pour qu'il y réfléchisse.